

-J-

Montréal, le 5 février 2019

Monsieur Jean-François Roberge  
Ministre de l'éducation  
1035, rue De La Chevrotière  
16e étage  
Québec (QC) G1R 5A5

**Objet : Changement dans les indices de défavorisation**

Monsieur le Ministre,

À titre de présidents et présidentes des Conseils d'établissement de Sainte-Cécile, Marie-Favery, Saint-Barthélemy et Gadbois, toutes des écoles de la Commission scolaire de Montréal, nous communiquons avec vous pour vous signifier nos craintes réelles quant aux effets des changements de statut de nos écoles au plan de la défavorisation. Ces changements entraîneraient une perte de 245 093 \$ pour l'école Marie-Favery, de 148 682 \$ pour l'école Sainte-Cécile, 79 0469 \$ pour l'école Saint-Barthélemy et de 20 338 \$ pour l'école Gadbois. Ces sommes servent à autant de services professionnels et autres, offerts à nos enfants.

Les Conseils d'établissement ne peuvent pas être insensibles à ces situations annoncées. La réduction des services aux enfants et le caractère abrupt de cette réduction ne contribueront en rien à la réussite des enfants, bien au contraire. Nous sommes convaincus que vous partagez nos craintes.

Reste à trouver comment empêcher que ces situations se produisent. Vous êtes le seul à disposer des ressources et de l'autorité pour cela. Nous osons suggérer deux orientations. D'abord, il faut augmenter la somme globale disponible pour ce programme. Il faut aussi prévoir une phase de transition dans le cas des écoles dont le statut socio-économique change.

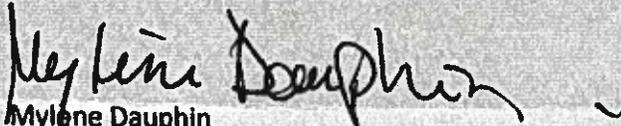
Nous nous permettons d'ajouter une considération. Les annonces qui ont été faites récemment à ce sujet suscitent beaucoup de craintes tant chez les parents et que dans les équipes-écoles. Rien ne justifie que l'on prolonge cette période d'hésitation. Il faudrait donc que, très rapidement, les corrections soient annoncées.

Nous sommes évidemment disponibles pour répondre à toute question que susciterait cette communication.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Au nom des présidences des conseils d'établissement  
de Sainte-Cécile, Gadbois, Marie-Favery et Saint-Barthélémy

La présidente du Conseil d'établissement de Marie-Favery

  
Mylène Dauphin

- c.c. membres des conseils d'établissement et des organismes de participation de parents de ces écoles  
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs de ces écoles  
Membres du comité de quartier Villeray  
Madame Faten Philippe et Monsieur Frédéric Corbeil, directeurs d'unité  
Monsieur Kenneth George, commissaire  
Monsieur Robert Gendron, directeur général de la CSDM  
Madame Catherine Harel-Bourdon, présidente de la CSDM  
Monsieur André Fontecilla, député de Laurier-Dorion